GAME ACADEMY
ÉCOLE DE CONCEPTEURS DE JEUX VIDÉO

135 rue Claude André Paquelin
84000 AVIGNON
04 84 51 06 22
contact@gameacademy.fr

www.gameacademy.fr
Game Academy
gameacademy_fr

PROGRAMME DE PARRAINAGE
GAME ACADEMY – CONDITIONS GÉNÉRALES

Date d'entrée en vigueur : 1er décembre 2026

Article 1 – Objet

Game Academy met en place un programme de parrainage permettant à ses étudiants de recommander l'établissement à de nouveaux candidats.

Pour chaque parrainage validé, le parrain et le filleul bénéficient chacun d'un avantage de **300 € sur leurs frais de scolarité**, selon les modalités définies dans les présentes conditions générales.

Article 2 – Conditions d'éligibilité du parrain

Pour participer au programme, le parrain doit :

- Être officiellement inscrit à Game Academy.
- Avoir effectivement commencé ses cours au sein de l'établissement.
- Être à jour de ses obligations administratives et financières.
- Suivre une formation de Game Academy, de la 1re à la 5e année.

Un étudiant admis mais n'ayant pas encore commencé ses cours ne peut pas devenir parrain.

Article 3 – Conditions d'éligibilité du filleul

Le filleul doit :

- Être un nouvel étudiant de Game Academy.
- S'inscrire exclusivement en **1re ou 2e année**.
- Déclarer son parrain avant la signature de son contrat d'inscription.
- Satisfaire aux conditions habituelles d'admission de l'établissement.

Chaque filleul ne peut désigner qu'un seul parrain.

Le parrainage ne garantit pas l'admission à Game Academy.

Article 4 – Avantage accordé au filleul

Le filleul bénéficie d'un avantage de **300 €**, dont les modalités d'application dépendent de son mode de paiement.

4.1 – Paiement intégral en une seule fois

Une réduction immédiate de 300 € est appliquée sur les frais de scolarité de sa première année d'études.

Cette réduction reste acquise même si le filleul interrompt ultérieurement ses études, sous réserve des dispositions légales applicables à son contrat d'inscription.

4.2 – Paiement en plusieurs fois

Le filleul reçoit un **avoir de 300 € au titre de sa première année de scolarité**, utilisable exclusivement sur les frais de scolarité de l'année scolaire immédiatement suivante.

Cet avoir est attribué dès la validation administrative de son inscription, mais ne peut être utilisé avant l'année scolaire suivante.

En cas de non-réinscription à Game Academy, l'avoir est définitivement perdu.

Cet avoir est personnel, non transférable, non remboursable et ne peut être reporté sur une année ultérieure.

Article 5 – Avantage accordé au parrain

Pour chaque filleul dont le parrainage est définitivement validé, le parrain bénéficie d'un avantage de **300 €**.

Cet avantage est attribué à la fin de la première année scolaire du filleul, après vérification du règlement intégral de ses frais de scolarité.

5.1 – Parrain poursuivant ses études

Le parrain bénéficie d'un avoir de 300 €, déductible de ses frais de scolarité de l'année scolaire immédiatement suivante.

En cas de non-réinscription, cet avoir devient caduc et ne donne lieu à aucun remboursement.

5.2 – Parrain en 5e année

Lorsque le parrain est inscrit en 5e année et a intégralement réglé ses frais de scolarité, les avantages acquis lui sont versés sous forme de remboursement partiel de ses frais de scolarité.

Ce remboursement intervient par virement bancaire à la fin de l'année scolaire, après validation définitive des parrainages concernés.

Le montant remboursé correspond à 300 € par filleul validé, dans la limite des frais de scolarité effectivement acquittés par le parrain.

Article 6 – Cumul des parrainages et plafonnement

Le nombre de parrainages réalisés par un même étudiant est illimité.

Chaque filleul supplémentaire remplissant les conditions du programme ouvre droit à un avantage additionnel de 300 €.

Le montant total des avantages accordés à un étudiant ne peut en aucun cas dépasser le montant de ses frais de scolarité éligibles pour l'année concernée.

À titre d'exemple, un étudiant dont les frais de scolarité s'élèvent à 7 000 € et qui réalise 30 parrainages validés (soit 9 000 € d'avantages théoriques) ne pourra bénéficier que de 7 000 € maximum.

Les 2 000 € excédentaires seront définitivement perdus, sans possibilité de remboursement, de transfert ou de report sur une autre année.

Cette règle s'applique également aux étudiants de 5e année bénéficiant d'un remboursement partiel de leurs frais de scolarité.

Article 7 – Validation définitive du parrainage

Le parrainage est définitivement validé lorsque le filleul a intégralement réglé les frais de scolarité de sa première année d'études à Game Academy.

La vérification est effectuée à la fin de cette année scolaire.

Le paiement intégral correspond au montant effectivement dû après application des éventuelles réductions prévues.

Si le filleul n'a pas réglé l'intégralité des sommes dues, le parrainage n'est pas validé et aucun avantage n'est attribué au parrain.

L'interruption des études du filleul ne remet pas en cause le parrainage dès lors que les conditions de paiement intégral sont remplies.

Article 8 – Non-cumul avec d'autres offres

Les avantages du programme ne sont pas cumulables avec d'autres réductions commerciales ou offres promotionnelles proposées par Game Academy.

Lorsqu'un étudiant est éligible à plusieurs offres, il choisit celle dont il souhaite bénéficier.

Le cumul de plusieurs parrainages reste autorisé conformément à l'article 6.

Article 9 – Déclaration du parrainage

Le filleul doit obligatoirement renseigner le nom et le prénom de son parrain dans son dossier d'inscription, avant la signature de son contrat d'inscription.

Aucune déclaration rétroactive n'est acceptée.

Un étudiant ne peut pas se parrainer lui-même.

Game Academy se réserve le droit de vérifier l'identité du parrain et la réalité de la recommandation.

Le parrain doit confirmer sa participation et accepter les présentes conditions générales selon les modalités communiquées par l'établissement.

Toute déclaration frauduleuse ou fictive peut entraîner l'annulation des avantages concernés, après vérification.

Article 10 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du programme sont utilisées pour identifier les participants, vérifier leur éligibilité, gérer les parrainages et attribuer les avantages correspondants.

Elles sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la politique de confidentialité de Game Academy.

Les participants peuvent exercer leurs droits auprès de l'établissement selon les modalités prévues dans cette politique.

Article 11 – Modification du programme

Game Academy peut modifier, suspendre ou mettre fin au programme pour l'avenir.

Toute modification sera communiquée aux étudiants par les moyens habituels de l'établissement.

Les avantages définitivement acquis avant l'entrée en vigueur d'une modification restent applicables selon les conditions initialement acceptées.

Article 12 – Acceptation des conditions

La participation au programme implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales.

Pour le filleul, cette acceptation est recueillie lors de son inscription.

Pour le parrain, elle est recueillie lors de la confirmation de sa participation au programme.

Les présentes conditions sont consultables sur le site internet de Game Academy et disponibles sur demande auprès de l'administration.

GAME ACADEMY *Entrée en vigueur : 01/12/2026*